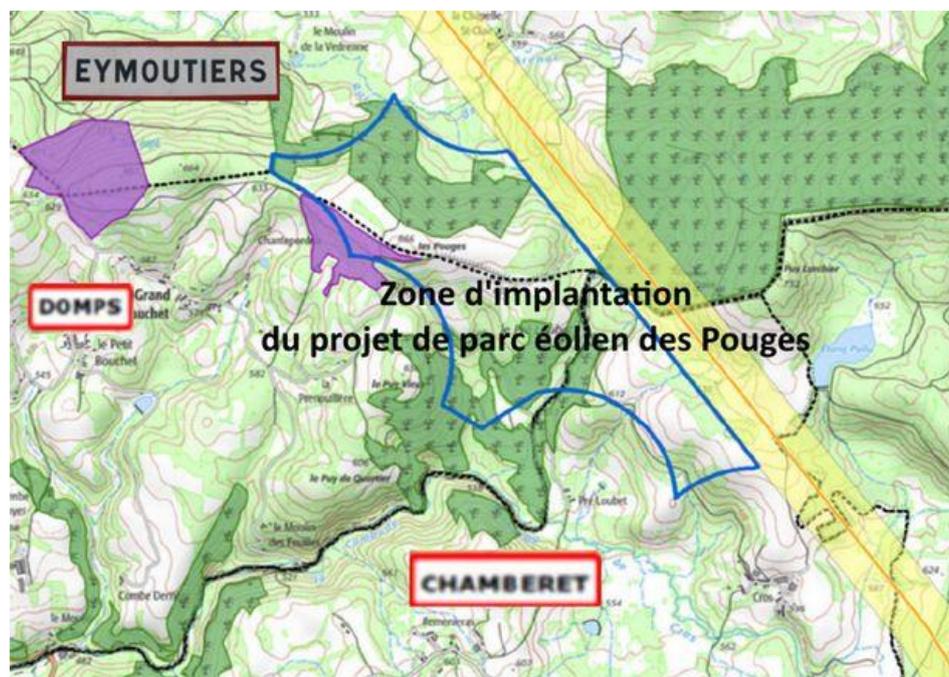


LE POPULAIRE du Centre

Environnement

Eymoutiers, Doms et Chamberet disent non au projet éoliens des Pouges

Publié le 10/04/2021 à 07h55



Le projet éolien des Pouges envisage d'implanter huit éoliennes, réparties dans la zone bordée de bleu ci-dessus, entre Eymoutiers, Doms et Chamberet. (crédits Engie green)

Quatre ans après sa première présentation, le projet éolien des Pouges vient de recevoir des avis négatifs des trois communes concernées.

Après ceux d'Eymoutiers et de Doms, le conseil municipal de Chamberet en Corrèze s'est prononcé contre le projet éolien envisagé sur leurs communes.

Ce projet, porté par la société Engie Green, est à l'étude depuis 2017 sur le site des Pouges, à cheval sur trois communes et deux départements. Le projet compte huit éoliennes : quatre sur la commune de chamberet (Corrèze), trois sur celle d'Eymoutiers et une sur celle de Doms.

Chaque mât d'aérogénérateur mesure 150 mètres de haut en bout de pale, pour une puissance d'environ 3 MW.

Entre janvier et mars, les conseils municipaux des trois communes se sont prononcés contre ce projet à la majorité. Les élus ont étayé leur refus de plusieurs arguments, environnementaux, énergétiques et économiques.

« Les bénéfiques [...] ne compenseraient pas les dommages »

Eu égard à l'étude d'impact environnemental, les élus ont estimé que les bénéfiques éventuels que ces éoliennes ne compenseraient pas les dommages causés par les travaux nécessaires pour créer ce parc d'éoliennes industrielles. Cette étude a également mis en évidence une faune et une flore qu'ils estiment nécessaires de préserver.

Ajouté à l'intermittence de l'énergie produite et à son insuffisance au vu du nombre d'éoliennes installées, les conseils jugent ce projet démesuré et inadapté au territoire. Néanmoins, les élus de Doms estiment nécessaire qu'« une réflexion soit menée quant aux énergies renouvelables au vu des effets du dérèglement climatique ».

Pour eux, « les projets doivent se penser à un niveau plus local, notamment à travers le Plan Climat air Énergie territorial (PCAET) qui est en réflexion au niveau de la communauté de communes des Portes de Vassivière ».

Une douche froide pour le promoteur

Pour les promoteurs du projet, cette décision a été une douche froide car la commune pelarde était demandeuse d'une telle étude en 2018 et que lors d'une enquête de voisinage réalisée dans les premiers temps du projet, près de 84 % des habitants étaient favorables ou sans opinion vis-à-vis du projet. Le secteur choisi est suffisamment venté, selon le mât de mesure qui a confirmé les données fournies par l'Ademe.

Arnaud PrévotEAU, un des porteurs de projet, est vraiment étonné car « ces éoliennes auraient pu alimenter environ 30.000 habitants par an selon les données collectées par le mât de mesure et que cette installation aurait pu contribuer à faire que le territoire de la communauté de communes soit positif en énergie ».

Le dossier entre les mains de la préfecture

Il s'étonne également de cette décision car « l'entreprise a toujours répondu favorablement aux questions des élus. Quant à l'étude d'impact environnemental, elle ne met pas en évidence de faune et de flore particulières contrairement à ce que les conseils municipaux haut-viennois prétendent. Des terrains agricoles avaient d'ailleurs été choisis pour limiter les nuisances qu'auraient pu causer les éoliennes. Au sujet de la prétendue démesure de ce projet, pour que celui-ci soit rentable, il doit comporter les huit éoliennes en question ».

Le projet est désormais entre les mains de la préfecture, qui devra prochainement instruire le dossier, en prenant en compte les avis négatifs qui viennent d'être formulés par les trois conseils municipaux concernés.